

# COMMERÇANTS ET COLLECTIVITÉS : ENSEMBLE POUR DÉVELOPPER VOTRE COMMERCE CONNECTÉ

Publié le 10/11/2020 sur le site du gouvernement : [lien](#)



MON **COMMERCE CONNECTÉ** C'EST  
**SIMPLE** ET C'EST **MAINTENANT** SUR  
**CLIQUE-MON-COMMERCE.GOUV.FR**



**En cette période de confinement, le Gouvernement accompagne les artisans, les commerçants, les restaurateurs et les indépendants qui souhaitent poursuivre leur activité grâce à la numérisation. Mettre en place une solution de livraison, de paiement à distance, créer un site internet ou rejoindre une place de marché en ligne... entreprise, collectivité, à chacun sa solution numérique !**

Le Gouvernement apporte un soutien immédiat aux collectivités locales qui souhaitent développer une plateforme locale de commerce en ligne. Grâce au soutien logistique et financier, les collectivités locales peuvent aider leurs commerçants, artisans et producteurs locaux et ce en passant par le numérique.

## **Des solutions numériques gratuites**

---

Tous les prestataires labellisés par le Gouvernement se sont engagés à offrir la **gratuité** d'accès pendant le confinement. Quelques exemples :

- la plateforme « **Ma Ville, Mon Shopping** » de la Poste propose aux entreprises un abonnement gratuit pendant la durée du confinement et des commissions réduites de moitié (4,5% des ventes contre 9% habituellement) ;
- La solution **Paylib** permet aux entreprises de mettre en œuvre un système de moyens de paiement en ligne gratuit pendant 3 ans ;
- L'offre de solutions **Wishibam** propose la mise en place gratuite d'une place de marché locale et des commissions offertes pendant les 6 premiers mois.

Ces offres sont recensées et détaillées sur un site internet dédié qui permet à chaque entreprise d'identifier les solutions les plus adaptées à son profil : type d'activité, situation géographique, besoin spécifique au vu de sa maturité numérique.

Toutes les solutions pour développer votre activité en ligne

[clique-mon-commerce.gouv.fr](http://clique-mon-commerce.gouv.fr)

## **Un soutien financier pour les entreprises et les collectivités dans la mise en place de leurs solutions numériques**

---

Un chèque numérique de **500€** sera offert aux entreprises fermées administrativement pour leur permettre de s'équiper en solutions de vente à distance. Ce chèque permet de couvrir les coûts liés au lancement d'une activité en ligne, tels que la création d'un site internet, l'adhésion à une plateforme en ligne, l'acquisition d'un logiciel ou la rémunération d'une prestation d'accompagnement.

Cette aide financière sera accordée sur présentation de factures à l'Agence de services et de paiement, dans la limite de **500 €**.

Par ailleurs, un soutien financier de **20 000 €** par commune permettra d'accompagner les collectivités locales dans la mise en place de ces solutions, pour un montant total de **60 M€**.

## Un dispositif d'accompagnement approfondi

Une campagne massive de sensibilisation des entreprises est prévue :

- **60 000 entreprises** seront contactées par téléphone par les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) d'ici décembre 2020 ;
- Un **guide pratique** diffusé par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance ainsi que par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales sera relayé par les organisations professionnelles et les réseaux d'accompagnement (voir ressources).
- **L'initiative France Num** visant à accompagner la numérisation des TPE assure une information en continu des initiatives numériques à destination des entreprises <https://www.francenum.gouv.fr/>.

Les dispositifs d'accompagnement approfondi et de formation à la numérisation des entreprises prévus par le plan de relance seront lancés de manière anticipée :

- **10 000 diagnostics présents approfondis** proposés par les CCI et les CMA prévus en 2021 débiteront avant la fin de l'année ;
- **Un plan ambitieux de formations-actions gratuites** pour les entreprises sera lancé dès le début de l'année 2021, afin d'accompagner et de *coacher* des TPE à passer à l'action numérique en vue de leurs besoins ;
- **Une campagne omnicanale** pour répondre aux besoins concrets des TPE au quotidien sera lancée dès le début 2021. Un MOOC « **numériser ma TPE** » en lien avec France Université Numérique débutera le 15 janvier 2021.

Pour obtenir plus d'informations, contactez notre équipe **Twins Conseils** par mail ou téléphone directement :

- Pablo et Mathias Régaré
- [contact@twins-conseils.fr](mailto:contact@twins-conseils.fr)
- 06 74 60 00 85 / 06 74 67 50 48
- [www.twins-conseils.fr](http://www.twins-conseils.fr)